Image not found or type unknown

Ordonnance injonction de payer

Par **guttata**, le **02/08/2015** à **19:21**

bonjour,en 1993 j,ai passer un petit credit (pass)pour des ustensils de vehicules,et puis quelques mois apres je suis partit vivre a l,etranger en urgence familiale et en oublient ce credit,de retour en france en 2012,en 2014 j,ai recut d,un huissier d,amiens une demande de remboursement d,une somme majorer a n,en plus finir je n,en est pas tenu compte,je n,ai jamais rien signer,et puis il y a trois semaine la visite d,un huissier venant me signifier qu,une societe(credinvest)a racheter ma dette,et me reclame une somme de 7500euro avec une ordonnance d,injonction de payer executoire datant de 1993,je tombe des nuees et ne sais plus quoi faire ,j,envisage de faire appel et suis un peut perdut,quelqun pourrait il eclairer ma lanterne sur se qu,il en est ,dois,je craindre une saisie,ou autres ,quel peuvent etre mes recours,cette societe de recouvrement est t,elle dans sont droit,beaucoup de questions ,j,espere qu,une personne pourrat me repondre,merci a elle par avance

Par **amajuris**, le **02/08/2015** à **19:29**

bonjour,
si votre créancier a obtenu d'un tribunal un titre exécutoire (valable jusqu'en 2018)vous condamnant à payer, vous risquez effectivement qu'un huissier exécute cette décision y compris au moyen de saisies.
demandez à l'huissier de vous présenter cette ordonnance revêtue de la formule exécutoire.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés